



Pour l'été 2011, le Comité d'Action Culturelle de Magog est heureux de poursuivre sa collaboration avec Bleu Lavande!

BLEU LAVANDE est heureux d'accueillir dans le cadre de ses Lundis « Bleu Pastel », du 21 juin au 23 août, les artistes peintres du CAC qui désireront peindre sur le motif sur les terrains de Bleu Lavande. Plus de 200 000 visiteurs en 2008, avec une moyenne de 6000 visiteurs par jour! Nous désirons vraiment que cela devienne pour vous chers artistes un lieu privilégié de rencontre dans un site enchanteur!

Dates : tous les lundis du 20 juin au 22 août 2010; et lors de la Féerie de la lavande Les 22-23-24 juillet et 30 et 31 juillet

Heures : 10h00 à 17h00 (vous pouvez arriver avant pour votre installation et éviter le trafic...)

Coût pour exposer : Gratuit pour nos artistes peintres membre du CAC

Coût d'entrée : Gratuit pour les artistes peintres du CAC sur présentation de leur carte de membre au guichet d'entrée de Bleu Lavande!

Exigences :

- ✓ Toujours contacter Madame Céline Roger pour aviser de votre présence :
Courriel : celine.roger@videotron.ca ou Téléphone : (819) 864-9577
- ✓ Être présent sur le site de Bleu Lavande aux dates et aux heures prévues :
- ✓ Installer les kiosques entre 09h00 et 10h30 (aucune installation après 10h30) aux endroits désignés par le responsable de Bleu Lavande. Aucune exposition ne sera possible dans la distillerie. Les emplacements seront assignés selon le mode premier arrivé, premier servi.
- ✓ Faire des croquis et/ou peindre sur les lieux (si possible des sujets sur les champs de lavande)
- ✓ Obligation d'avoir en exposition ou en création quelques œuvres inspirée du paysage Bleu Lavande



- ✓ Vous avez la possibilité de vendre également vos tableaux. Afin que cela ne devienne pas un marché aux puces, nous limiterons le nombre de tableaux pour vente à 12.



- ✓ Respecter les valeurs et les règlements de Bleu Lavande, p:s aucun insecticide....
- ✓ Avoir un nombre suffisant (au moins 5) de membres présents sur le site chaque lundi

Le conseil d'administration du CAC se garde un droit de regard sur ces règlements afin d'assurer le bon déroulement de la saison et respecter les biens de Bleu Lavande. Les personnes

responsables pouvant intervenir au nom du C.A.C. pour la saison 2010 sont
CÉLINE ROGER ET LUC DEMERS

De son côté Bleu Lavande s'engage à :

- ✓ Offrir un environnement fonctionnel et agréable pour les expositions
- ✓ Offrir un emplacement commun à l'abri, en cas de pluie (chapiteau 20x30)
- ✓ Faire la promotion des expositions lors des visites guidées, sur le site web et le futur dépliant
- ✓ Consentir aux membres du C.A.C. l'exclusivité de la vente d'œuvre sur le site de Bleu Lavande lors des lundis Bleu Pastel (exception faite de leur artiste maison qui n'est pas membre).

Pour toute autre question, contactez Céline Roger :



- ✓ Courriel : celine.roger@videotron.ca
ou
- ✓ Tél : 819-864-9577

Et visitez le site de Bleu Lavande :
[http:// www.bleulavande.ca](http://www.bleulavande.ca)